POUR LES ATTAKAPAS. [illegible]

[illegible]

POURLAIN & BELLOCQ

Pour St.-Martinville (Attakapas). [illegible]

Paquebot de la Côte et de Lafourche. [illegible]

BRAUD & LANDRY.

Arrangement d'Eté. [illegible]

POUR LA BALIZE. [illegible]

A. LAROSE & Co., 71, Vieille Levée.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE. [illegible]

POUR LA HAVANE. [illegible]

POUR VERA CRUZ. [illegible]

EUDE & Co.

POUR TAMPICO. [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible]

POUR NEW YORK. [illegible]

POUR BREST. [illegible]

LEVI H. GALE.

POUR BREST. [illegible]

JENKINS & TIGLER.

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR BORDEAUX. [illegible]

JENKINS & TIGLER.

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

L. H. GALE.

POUR LE HAVRE. [illegible]

JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR LE HAVRE. [illegible]

L. H. GALE.

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR CORK. [illegible]

JENKINS & TIGLER.

POUR LIVERPOOL. [illegible]

JENKINS & TIGLER. KENNEDY & Co., 152, Commune.

POUR LIVERPOOL. [illegible]

L. H. GALE.

POUR LONDRES. [illegible]

LEVI H. GALE.

POUR LIVERPOOL. [illegible]

L. H. GALE, 94, Commune.

LE FRANCO-AMERICAIN. [illegible]

JOHN McCARTY, MECANICIEN, No. 134, Rue du Camp. [illegible]

B[illegible] AUGUSTE MOLIER, No. 90, rue St Louis.

CAFE HAVANE. [illegible] L. CANTIN, 42, Gravier.

CIGARES Havane. [illegible] L. CANTIN, 42 Gravier.

TABAC HAVANE. [illegible] L. CANTIN, 42 Gravier.

CACAO. [illegible] L. CANTIN, 42 Gravier.

DAMEJEANNES [illegible] L. CANTIN, 42 Gravier.

INDIGO. [illegible] L. CANTIN, 42 Gravier.

CAFE. [illegible] TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

LES [illegible] WATER [illegible]

S. MASPEREAU & Co., Rue Condé, No. 22.

A vendre en débarquement du navire Mary Pleasant, de Marseille, 30 quintaux amandes de Provence, 100 caisses [illegible], 60 do anchois à l'huile, thon mariné, olives farcies, olives verdales, câpres, cornichons et anchois en saumure. MARTIAL PEYRET & Co., 27, rue St Louis.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI 8 AVRIL 1847.

Douzième Représentation de **Mademoiselle Augusta**, secondée des demoiselles Lehmann et MM. Frederick et Parsloe.

La reprise de LE DIEU ET LA BAYADERE, Grand opéra en 2 actes, d'Auber. Dans lequel Mlle Augusta remplira le rôle de Zoloé.

Précédé par LA SOEUR DE JOCRISSE, Vaudeville en 1 acte.

On commencera à 6 heures 3/4. L'opéra à 7 heures 3/4.

ARMORY HALL.

VENDREDI, 9 AVRIL.

A la demande particulière de plusieurs familles qui n'ont pu assister au concert donné dans la Semaine Sainte, MM. C. Sivori et H. Herz donneront pour la dernière fois:

UN GRAND

CONCERT

Avant leur départ pour le Nord et de là pour l'Europe. Parmi les morceaux brillants et populaires, on entendra

La grande fantaisie sur des AIRS AMERICAINS, composée expressément pour la circonstance, par H. Herz.

La célèbre MELANCOLIE de Prume, exécutée pour la première fois en Amérique, par C. Sivori.

Le grand Duo du Couronnement, pour piano et harpe, exécuté par Mme L.... et H. Herz.

Le Duo concertant de Moïse en Egypte, par H. Herz et C. Sivori.

Deux grands airs par Mme Casini.

Le concert terminera (à la demande du public) par l'ouverture de GUILLAUME TELL, arrangée pour huit piano et seize exécutants. Cette exécution se fera par des dames et des messieurs de la Nouvelle-Orléans, qui ont bien voulu prêter le concours de leurs beaux talents à ce dernier concert de MM. Sivori et Herz.

Billets une piastre, on peut en obtenir aux magasins de musique. Des dispositions ont été prises pour qu'il y ait plus de places qu'aux autres soirées. Les personnes sont invitées à prendre les billets d'entrée avant 6 heures, attendu que ceux qui se vendront au contrôle seront limités et correspondant aux places.

Voir le programme. Le concert commencera à 8 heures précises. 8 avril—2

TOM POUCE.

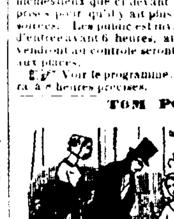

Encore une semaine pour voir cette merveille des merveilles! Le colonel Chaffin, l'homme le plus petit du monde connu, et le seul véritable nain en Amérique. Le colonel Chaffin est âgé de 21 ans, a 25 pouces de haut, et ne pèse que 25 livres, tout ceci en fait le plus grand phénomène [illegible] Il recevra des visiteurs pendant toute la semaine à ARMORY HALL, de 9 heures A. M. jusqu'à 10 heures P. M.

Prix d'entrée, 25 cents; Enfans moitié prix.

SALLE DE BAL

DU RAIL ROAD PONTCHARTRAIN, Encoignure Moreau et Champs Elysées, 3me Municipalité.

LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est ouverte pour la saison.

Il y aura un Grand Bal Paré et Masqué tous les Mercredis et Dimanches.

Et tous les Mardis, Jeudis et Samedis, pour les Quarteronnes. [illegible] ordre.

Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police forte pour cela.

Entrée aux bals—Cavaliers 31, gratis pour les Dames.

Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie.

2av N. HALE, Directeur.

Réouverture de la Gallerie de Cook.

ON y a ajouté deux superbes tableaux par Anelli, le Dérige et Conrad et Gulnare dans la scène de [illegible] du Corsaire de Byron. Les propriétaires ayant retenu la salle en face de St Louis, avec la [illegible] sont heureux de pouvoir annoncer qu'ils ont fait des arrangements qui [illegible] de la collection des peintures de M. Cook, au No 13 rue St Charles, et cette réunion forme la plus belle exhibition que l'on ait jamais vue à la Nouvelle-Orléans.

Les heures de l'exhibition sont 9 A. M. à 3 P. M. et de 7 à 10 P. M. Prix d'entrée, 50 cents.—Billets pour la saison, $1. [illegible] 22 mars.

GRANDE EXHIBITION.

UNE superbe Gallerie de Tableaux originaux des grands maîtres, est maintenant ouverte à la Salle de Bal St Louis tous les jours, depuis 8 heures du matin jusqu'à la nuit. La salle sera éclairée au gaz tous les soirs jusqu'à 10 heures.

[illegible] Canova, &c. &c.

[illegible]

Nous passerons les bornes d'un avis, si nous voulions faire une idée de beautés que renferme cette [illegible] Le soussigné prie le public de s'en assurer [illegible] le prix d'entrée.

[illegible] pendant le temps que la galerie sera ouverte. 13mars

AVIS

IL est décrété, etc., que les commissaires nommés pour choisir à Baton Rouge l'emplacement de la Maison d'Etat et pour en surveiller la construction, sont par les présentes dûment autorisés à annoncer pendant trois mois qu'ils recevront des plans et soumissions pour l'érection de ladite Maison d'Etat, et aussi à choisir le plan qui, dans leur jugement, leur paraîtra le mieux adapté à l'objet de la loi de construction. Bien entendu que lesdits commissaires pourront apporter dans les détails audit plan, les modifications qu'ils jugeront nécessaires, afin que dans le nouveau bâtiment, il y ait un espace pour le Sénat et la Chambre des Représentants, toutes les salles des comités et [illegible] bureaux et appartements [illegible] l'administration de l'Etat pourra avoir besoin.

Conformément aux dispositions de l'acte ci-dessus, les commissaires donnent par les présentes avis qu'ils recevront à la maison d'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à neuf heures du matin, pendant trois mois à dater de la présente publication, de la part des architectes et entrepreneurs, des plans et soumissions pour la construction de l'édifice en question.

Signé MAUNSEL WHITE, Chairman. G. COOK. WALTER BRASHEAR.

23jan 90j

AU MAGASIN DE GRANDE VARIETE:

TATOUT Frères, rue de Chartres, No 161, Encoignure Toulouse.

RECOIVENT par les arrivages de France, d'Allemagne et de New York. Un grand assortiment de marchandises, qu'ils offrent à vendre à très bon marché. [illegible] Marechal; 5 do galon français et allemand; 3 do lacets ferrés pour souliers et corsets; 2 do bretelles divers genres; 3 do peignes démêloirs, buffle et façon [illegible] 3 do mouchoirs; [illegible] 4 do jouets pour enfant; 6 do cartes à jouer, française, américaine espagnole, et poker; 4 do encre bleue, et noire; 25 do allumettes, 1re qualité. Ils ont constamment en magasin une très grande variété d'article dont le détail serait trop long; qu'ils reçoivent directement des manufactures.

TATOUT Frères.

J. TATOUT, à Paris, No. 7, rue Neuve St Martin. B. TATOUT, N. Orleans. **TATOUT Frères,** IMPORTEURS DIRECT d'une grande variété de marchandises française, anglaise, allemande et américaine, No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse. 1 déc

MARCHANDISES SECHES.

TAPIS, STORES, RIDEAUX, &c. &c.

NOUS appelons l'attention du public sur notre assortiment d'étoffes à rideaux en mousseline, &c, de qualités et prix divers, depuis les broches bon marché jusqu'aux dessins les plus nouveaux et les plus riches. Aussi—Tissus soie et coton 10/4, coton do, glands, cordonnets, attaches, passementeries, bordures, &c.

Stores transparents.

Nous tenons en magasin cet article, au-dessous des prix les plus bas payés jusqu'à ce jour, de $2 à $30 la paire, avec tous les accessoires nécessaires à leur installation.

Tapis.

Notre stock est considérable; la saison s'avance, et nous sommes décidés à le vendre au prix coûtant d'importation. Cet article mérite toute l'attention des marchands et acheteurs.

Nattes, Toiles cirées.

300 rouleaux 4/4, 5/4 et 6/4 Nattes de Canton, unies et à carreaux; de fort belles toiles cirées, de 3 à 24 pieds de large.

Marchandises de Fil.

Toiles pour familles, pur fil et d'un bon user; do à draps; nappes damassées; linge de table, serviettes; tapis de tables et de pianos, courte pointe. Aussi: Un grand assortiment de marchandises sèches de fantaisie offert de confiance aux marchands de la ville et de la campagne, et aux familles, à très bas prix. DAMERON, THOMPSON & Co, 17mars 26, rue de Chartres, et 27 Douane.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Mary Pleasant, venant de Marseille, 60 barriques vin rouge Bergasse, 50 paniers d'huile de J Plagnol. G M LUCAS, 30 Bienville.

En magasin

Vins rouges de Bordeaux, qualité ordinaire et au-dessus,
Vins blancs en demi barriques,
Absinthe suisse et kirschwaser, de Sauvageol Braneton & Co.,
Anisette superfine de Champion,
Eau de vie de preuve, Castillon,
Eau de vie fine Champagne 1815 et 1825,
Cerises à l'eau de vie, véritable vin de Madère,
Véritable vin d'Oporto,
Vin de Champagne 1ere qualité.

25 fev G M LUCAS, 30, rue Bienville.

DE FOREST & Co.

Marchands-commissionnaires en gros, ET AGENTS

Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.

No. 20, RUE DE LA DOUANE.

1 er déc

REMEDES.

AU GRAND DEPOT DU SUD, No. 59, RUE POYDRAS, se trouvent en vente les articles ci-après désignés, réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, à savoir.

La Panacée dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dispepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistard et le Sirop d'Oeillets du Dr Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre-vingt dix guérisons.—Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vaughan contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante chataine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.—Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non-seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres en frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poli nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poëles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se raser.—L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.

Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin du "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brûlures, les érésypèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.)

GRANDE DECOUVERTE. — Remède contre la gonorrhée du Dr. Connel.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante; loin de là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, où l'on rembourse l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 15 déc—6m

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co,

Dépôt chez Bertrand & Sipos, *Encoignure Royale et Bienville.*

La Louisiane est de tous les pays, celui ou l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves [illegible] et le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

MANUFACTURE DE PEINTURES ET DE VERNIS, A LA NOUVELLE-ORLEANS.

LES soussignés ont établi une manufacture où ils fabriqueront des PEINTURES, broyées à l'huile ou en poudre, du VERNIS et du VERNIS JAPON.

Ils auront aussi, de l'HUILE BOUILLIE, ainsi que du BLANC DE CERUSE et du mastic moyen paquet d'une demi livre et jusqu'en quantités de 500 livres.

Les personnes qui pourraient avoir besoin de n'importe quelle couleur, dont il n'est pas ici fait mention, auront leurs demandes exécutées sous le plus bref délai.—Tout ce qui se fabriquera à cet établissement sera sous tous les rapports aussi bon et beau que ce qui vient de l'extérieur.

VERNIS—A meubles et à voitures; vernis mastic et vernis noir; vernis du Japon et huile de lin bouillie.

PEINTURES broyées à l'huile dans des contenances de 11 à 500 livres; Blanc de céruse pur, idem extra et No 1; Rouge Vénitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Noir de plomb, Noir d'ivoire, Noir patente, Bleu de Prusse, Chrome jaune et vert, Brunswick, Noir chinique et Noir bleuâtre; Umbe de Turquie, Violet anglais, Vert Parisien, Mastic en blades et en grenier, Couleurs pour peintures en tubes; Vert français.

PEINTURES SECHES, en paquets d'une livre jusqu'à 1000 livres; Blanc de plomb, Blanc de Paris et Américain, Rouge Vénitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Pote de Hollande, Rose pure, Chrome jaune et vert, Rouge de plomb, Litharge, Bleu de Prusse, Crocus Martes, Vermillon, Laque, Bleu de radineur et noir patente.

Ils ont sur commande, une composition qui rend imperméable le linge et le drap, tout en maintenant leur souplesse primitive et ne détruisant point leur durée.—Cette composition est bien supérieure à toutes celles employées jusqu'ici.

Aussi—Une composition pour peindre les toits des maisons et les entourages. On peut lui donner la couleur que l'on désire. Cette composition conserve le bois bien mieux que la peinture ordinaire.

Ils tiennent un assortiment général de vitres pour croisées et pour cadres de gravures, des couleurs et instruments de peintres de portraits et tous autres articles concernant la peinture de [illegible] gues &c. ROBERT CLANNON & Co., 7 nov—1an 46, rue du Canal.

VICTOR ROUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importations se livre exclusivement à la gestion de toute biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidens, [illegible] seront à lui [illegible]. Rue St Louis 87.

Nouvelle Orléans, le 19 janvier 1847. 19jan 1m

AVIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non-résidens, et acceptera à cet effet les pouvoirs des curés qui s'adresseront à lui. A. MICHOUD. 1déc—1an Bureau 142, coin Ursulines et Levée.

HUILE, CHANDELLES, SAVON, &c. En le débarquement du brick Mobile, et à vendre par Whittemore et Cutter, 8, Nlle Levée. 8 barriques et 6 barils huile de blanc de baleine d'hiver épurée, 1re qualité. 7 barriques huile de baleine d'hiver 1re qualité. 169 caisses blanc de baleine, New-Bedford, 1re qualité. 447 caisses savon extra No 1, diverses marques; 500 1/2 do raisins marque John Clement. 200 caisses morue blanche fraîche, en bon état. 300 demi et quarts de baril cramberries fraîches. WHITTEMORE & CUTTER, 20mars 8, Nlle Levée.

CHANGE sur Bordeaux, ou Bordeaux dans Paris à vendre par Cus. DUFOUR, 13mars 11, rue Conti.

CAFE—215 sacs fin vert, en débarquement du brick Brazil, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 mars 26, Vieille Levée.

SUCRE—235 caisses sucre jaune et brun, en débarquement du brick Brazil, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 mars 26, Vieille Levée.

BOEUF MESS—15 demi barils boeuf de famille, en débarquement du vapeur Governor Jones, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 20mars 54, Vieille Levée.

RAISIN MUSCAT—126 caisses raisin muscat en grappes, en débarquement de la barque Leda, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 20mars 54, Vieille Levée.

GOUYAVE—90 douz boîtes gouyave en gelée et en pâte, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 20mars 54, Vieille Levée.

200 sacs Poivre—200 caisses Sucre de Boston, 1000 barils Maquereaux, No 1, 2 et 3, 1000 caisses do; 60 balles Denims; 1000 boîtes Thé, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 11mars 40, Gravier.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du brick Amerika, de Bordeaux, 16 balles de 30 milliers chaque bouchons pointus, 6 do bouchons diverses qualités, 3 do do à dame-jeannes. Vor MAIGNAN, 10 mars 87, rue St Louis.

CHANDELLES—En débarquement du James Andrew de Boston, 112 caisses chandelles de 4, 5, 6, 8 & 10 à la livre, à vendre par DARAN, QUEVROUZE & Co., 10mars 11 & 15, St Louis.

EN débarquement à bord du brick Amerika, de Bordeaux:
12 barriques vin rouge Grave Blanquefort,
12 do do St Estèphe Médoc,
24 do do Macau Médoc,
45 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
10 mars B TALAMON, 182, rue Royale.

SELENITE, préparation chimique pour teindre les cheveux, généralement employé aujourd'hui. Cet article vient en flacons marqués de A à G, chaque lettre donne une nuance différente. L'emploi en est très facile et n'offre aucun danger, à vendre par H BONNABEL, 10mars Rue Tchoupitoulas, encoig. Natchez.

RECU par les derniers arrivages du Havre: Robes brodées, blanches et en couleur; Mousseline brodée pour robes, Jeux de rideaux brodés, Idem en pièces, damassés en pièces; Gonghams, etc., etc., A vendre par Fs PERRET, 10 fev 48 rue Bienville.

COGNAC—12 quartauts de la marque J J Dupuy quatrième preuve, à vendre en débarquement du navire Algona, par B TALAMON, 1 mars 182 rue Royale.

VIN—16 barriques vin rouge Gontenac, Médoc, 16 do do Montferrand, 1841, à vendre au débarquement de l'Algona, par B TALAMON, 1 mars 182 rue Royale.

100 CAISSES DE LIQUEURS assorties, à vendre par P. LONGIS, rue Royale, No 116. 22 fev

100 QUARTS VIN D'OPORTO, à vendre par P LONGIS, 22 fev rue Royale, No 116.

50 BARILS WHISKEY MONONGAHELA vieux, à vendre par P LONGIS, 22 fev rue Royale, No 116.

2 PIPES VIEUX VIN D'OPORTO, à vendre par P LONGIS, 22 fev rue Royale, No 116.

CHANDELLES—200 caisses blanc de baleine de New Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40, rue Gravier.

CLOUS—100 barils clous, 100 do, de 4, 4 1/2 et 5 pouces, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40, Gravier.

POIVRE—300 sacs Sumatra, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40 Gravier.

RIZ—100 barriques de la Caroline, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40 Gravier.

EN débarquement du Corea, de Belfast, et à vendre par les soussignés: Un bel assortiment de gingh bleu et de fantaisie, drillings écrus et imprimés, en fil; étoffes à pantalons et autres articles en fil, convenables pour la saison prochaine. McDOWELL & PECK, 15mars 28, Douane.

F. P. DE GOURNAY, Collecteur,

No. 11, Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti,

SE chargera de tous comptes à collecter à une commission modérée; prendra des arrangemens avec messieurs les négociants et les médecins pour se charger de leurs créances mensuellement ou annuellement; s'obligeant à fournir bonne sécurité s'il est nécessaire pour toutes fortes créances à lui confiées.

Il prendra des recouvremens pour la campagne ou toute ville de l'Etat, et instituera toutes poursuites judiciaires à ses frais.

Il se chargera de recouvrer les loyers de maisons et de domestiques.

Ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance sont priés de se référer aux personnes suivantes

J. A. Beard,	A. Boisblanc,
W. T. Vigers,	J. R. Jennings,
J. H. Ashbridge,	J. A. Baudoin,
Brag & Smoker,	A. Maureau,
Thibaut & Augustin,	Doct. J. U. Landreaux,
J. A. Baquié,	Doct. Von Poelnitz,
J.D. Lambert,	Doct. C. Paget. 18 sept—

Sirop indien végétal, de Richard.

CE sirop s'est fait connaître par de nombreuses cures, dans des cas de maladies chroniques et désespérées. C'est un remède efficace dans toutes les affections de la poitrine telles que: Asthme, catharre chronique, crachement de sang, épilepsie, rhumes invétérés, pleurésie, maladies de foie, perte d'appétit, &c.

L'inventeur de ce sirop en a préparé un autre qu'il offre avec assurance comme un remède infaillible contre la dyssenterie, sous les formes même les plus violentes.

On pourrait publier d'innombrables certificats pour justifier les vertus attribuées au Sirop végétal indien, mais on s'est contenté de citer quelques personnes bien connues dans cette ville.

Se vend à la Nouvelle-Orléans:
Pharmacie Chalaron, coin Royale et Hôpital,
— Pinac, coin Orléans et Dauphine,
— Bickle & Co, 24, rue des Magasins.
A la Mobile:
— Spouler, coin Dauphine et Joaquin
— Brehier, enc. Jackson et Levée, à Lafayette.

Prix $1 la bouteille, ou $5 les 6 bouteilles.

Nouvelle Orléans, 6 juillet 1846.

M. Richard—J'ai souvent fait usage dans ma famille de votre sirop pour la guérison des maladies de poitrine, et je n'ai eu qu'à m'en louer. Je n'hésite pas à le recommander dans les cas de phthisie, toux, asthme, &c, dans la persuasion qu'on ne peut qu'en éprouver du soulagement. A. BARBEY.

M. Richard.—Je souffrais d'une violente dyssenterie depuis plusieurs mois, sans qu'aucun remède eût pu l'arrêter, lorsque je fis usage de votre sirop, d'après les instructions qui l'accompagnent. Je n'avais pas consommé la seconde bouteille que ma guérison était complète.

Nlle-Orléans, 12 janvier 1847. C. GREEN, Au coin des rues Commerce et Lafayette.

Mobile, 15 octobre 1846.

Je certifie avoir employé le Sirop végétal de Richard, contre la dyssenterie et les maladies de poitrine, avec succès, dans l'hôpital de cette ville. E. H. KELLEY, D. M.

Je certifie que le syrop de M. Richard habitant de cette ville, a guéri radicalement et en très peu de temps ma femme, d'une dyssenterie qui menaçait de lui être fatale, et qui avait résisté à tous les remèdes employés précédemment.

Mobile, 2 décembre 1844. J B GAUTHERIN.

Bartholome Lopez, residente de la ciudad de Mobila, en el Estado de Alabama, certifico:

Que habiendo hecho uso del Cirope Vegetal de M. Richard, en varios de mi familia, y particularmente en los niños, ha sentido el mejor efecto que se puede desear; por cuya causa me tomo la libertad de recomendar dicho Cirope Vegetal à todos mis paysanos residentes en este pays.

Mobila, 19 de Agosto de 1846. B LOPEZ.

M. Richard—Attaqué depuis six ans d'une toux opiniâtre et d'un crachement de sang, j'avais essayé tous les remèdes possibles sans en avoir éprouvé de soulagement, lorsque j'employai votre syrop qui me remit immédiatement. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de la poitrine ou des poumons.

Mobile, 20 janvier 1845. CH HANFORD.

M. Richard—Je me suis servi de votre sirop pour moi-même et dans ma famille, pendant les deux dernières années, et j'ai toujours réussi à guérir les rhumes les plus opiniâtres.

Mobile, 21 janvier 1845. JACOB BAPTISTE.

Je certifie que les certificats ci-dessus relatés sont des copies conformes aux originaux.

Ce 23 novembre 1846. T SEYMOUR, Juge de Paix.

Comté de Mobile. 10nov—6our

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE.

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe. M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters), et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou assises par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus des garde malades.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c &c.

En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c.

18nov—1an

O TALAMON

Rue de Chartres, No 41.

OFFRE à vendre au débarquement des navires Vicksburg et Wabash de New York:
3 caisses lacets pour souliers 1/2 et 3/4 yardes,
2 do [illegible]
2 do baleines pour robes et corsets,
1 do peignes [illegible] 9 mars

A VENDRE, en débarquement du brick Amerika, capitaine Stephanson venant de Bordeaux: 5 barriques vin rouge 20 Emilion, N1s 1 à 12, 10 [illegible] 10 barils de 20 galons Cognac, A. Seignette, 10 [illegible], 20 caisses sardines, 30 paniers huile, [illegible] NUMA LACOSTE, 103 rue Royale.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

No. 10, rue du Canal, Paulding's Row entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.

Manufacture No. 228, Broad-Street, Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, [illegible] recevoir par les navires [illegible] LINGES ET AUTRES [illegible]

ARTICLES POUR LES HABITANTS—[illegible] chemises [illegible] Russett, faits en gros, convenant pour l'usage des habitants.

ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA COTE—Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs [illegible] habits de bureau et d'affaires, habits et levites à la Frock, levites, habits à la coupe d'Orsay, de spectacle et de bal.

ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, belges, et américains, noirs, verts, bleus [illegible] chèvre, Cambie et Jouralie.

PANTALONS—En chevreau noir, casimir à côtes, casimir uni et de fantaisie, [illegible] en étoffes à carreaux et tweed mélange, [illegible].

GILETS DE DESSOUS—De style [illegible]

Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes. GARTHWAITE, PAYAN & Co.

NEGRES A VENDRE.

LES soussignés établis au No. 56, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champ, et des domestiques de maison. Ils ont pris des arrangements de manière à être de ceux qui reçoivent le plus régulièrement des esclaves de ces deux Etats ainsi que de l'Arkansas. D'après la réputation bien méritée qu'ils ont acquise, et obtiennent, nous n'hésitons pas à dire que nos anciennes pratiques et ceux qui s'adresseront à nous au rant bien [illegible] des esclaves qu'ils achèteront chez nous.

N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent. SLATTER & LOCKETT, 11 nov 6m 56, Esplanade.

MOUTARDE—Graine fraîche de moutarde blanche, anglaise, à vendre par WM DINN, 11 Commune, 2 mars

CAFE—3 000 sacs Rio fin vert, 50 do Vieux Java, du gouvernement, 130 do Havane, à vendre par J W STANTON, 30mars coin Magasins et Lafayette.

BLANC de Baleine—100 caisses New Bedford, à vendre par J W STANTON, 30mars coin Magasins et Lafayette.

HUILE de Baleine—1,200 gallons raffinée, à vendre, en débarquement du St Mary, par J W STANTON, 30mars coin Magasins et Lafayette.

VIN DE MALAGA—50 quarts barriques Malaga sec et doux, reçus par le brick Pocahontas, de Malaga, à vendre par J F BERCIER & Co, 30 mars 54, Vieille Levée.

SUCRE Havane—109 caisses sucre jaune et brun, en débarquement du brick Tito, à vendre par 30 mars L. CANTIN, 42, Gravier.

CAFE—250 sacs Rio vieux, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 30mars

INDIGO—25 surons, caisses, &c, d'indigo Espagnols, de Manille, &c, à vendre par 30mars ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

THE—1000 colis vert et noir, impérial, poudre canon, young Hyson, Pouchong et Souchong, en caisses, demi et boîtes de poids différents, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

SUCRE DE LA HAVANE—85 caisses sucre brun et jaune, en débarquement du brick Helen, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30mars 34, rue Vieille Levée.

ABSYNTHE—Véritable absynthe suisse, marque Berthoud fils, à vendre par F PERRET, 4 fev 48, Bienville.

BOUCHONS—900,000 de toutes qualités en balles et ballots de diverses contenances. MARTIAL PEYRET & Co, 19mars 27, St Louis.

VANILLE—2 caisses en débarquement de la goélette Hope, et à vendre par ROBERTS & HALL, 19 mars 75, Magasins.

MOUSTIQUAIRES—1000 en fil écru, à vendre par JOHN BELLOW Jr., 17 mars 8, Nlle Levée.

GOMME COPALE—En magasin, et à vendre par J M CABALLERO, 23 mars 32, Vieille Levée.

BRIQUES A FEU ANGLAISES.

35,000 briques anglaises, en débarquement du navire Astracan et à vendre par S. MASPEREAU & Co, 24mars 22, Condé.

A VENDRE—Par le soussigné, en débarquement du navire Solon venant du Havre:
500 dame-jeannes de 5 gallons,
100 do de 3 gallons, 100 do de 2 gallons,
20 meules fromage Gruyère, 1ere qualité,
15 caisses fromage Hollande, frais,
16mars D LANATA, 9, Jefferson.

HUILE de peppermint et d'anis, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

CIGARES de la Havane—60,000 à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

CAFE DE LA HAVANE—150 sacs, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

AMANDES amères—500 livres, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

AMANDES douces—30 caisses, à vendre par B VALLS, 26, Commune.

CACAO de Guayaquil, qualité supérieure—10 sacs en débarquement du brick Salvador, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

CACAO de Para—11 sacs, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

VINAIGRE—50 barils vinaigre de vin blanc à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

GENIEVRE de la Hollande—2 pipes, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

CHARBON Pulvérisé—1 boucauts, à vendre par B VALLS, 26, Commune.

TABAC de la Havane—20 balles, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

PRUNES—4 caisses, en débarquement, et à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

DENIMS—100 balles denims de dix fils, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40 Gravier.

CAFE RIO—3,000 sacs fin vert de la montagne, à vendre par J W STANTON & Co. 23 mars encoignure Magasins et Lafayette.

INSTITUTIONS.

Institution de Mme Desrayaux, Fondée en 1832 par Madame Lo ris,

Et dirigée depuis 1840 par

MADAME DESRAYAUX,

RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.

L'ARRIVEE d'une maîtresse de Paris (par le Francis Depau) complète le personnel de l'établissement.

Ce personnel se compose ainsi qu'il suit:

Direction et langue anglaise, Mme Desrayaux; Histoire, Littérature, Elémens de sciences, M. A. Desrayaux.

Littérature Anglaise, Docteur Macauley; Enseignement, Français, Arithmétique, Géographie, Mlles Huet et Joffre;

Mlle Hugy, ayant subi son triple examen à l'hôtel de ville de Paris, et munie de diplômes attestant sa capacité pour être elle même maîtresse d'institution de premier ordre; Mlle Joffre, ancienne élève de St. Denis, et toutes deux formées à l'enseignement par une pratique de plusieurs années dans les meilleures institutions de Paris.

Instruction religieuse, M l'abbé Lesnes.

Piano-Solfège et chant, Mme Desrayaux et Mmes Berbiguier et Hue Desforges, toutes deux connues à Paris par leur carrière musicale, et employées uniquement dans l'institution.

Leçons d'accompagnement, M. A Elie, premier violon du Théatre Français.

Leçons de danse, Mme Araline Brooks.

Plusieurs autres dames sont en outre attachées à l'établissement pour les élémens des deux langues, pour la surveillance et les soins particuliers d'hygiène.

Une direction vigilante et éclairée, le dévouement du personnel à ses devoirs, et de la zèle, exactitude et régularité, tels sont les titres que l'institution de Mme Desrayaux a déjà offerts, et offre plus que jamais à la confiance des familles. 18 jan

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

DIRIGEE PAR Mme GRANET, AUTREFOIS RUE BOURBON,

Actuellement rue de la Douane, No. 86, entre Royale et Bourbon.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LE nouveau local qu'elle est installée, depuis un an, se prêtant parfaitement à toutes les améliorations possibles, elle n'a rien négligé pour le soumettre aux plus minutieuses exigences d'un Pensionnat de premier ordre. Salle d'étude spacieuse, cour et dortoirs bien aérés, pourvus de tous les accessoires que réclament l'hygiène et la [illegible], rien n'a été épargné pour satisfaire la sollicitude des parens.

Les objets d'enseignement sont la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire continuellement en pratique, la Littérature, et les élémens des sciences, qui contribuent à rendre une éducation complète. Une classe de Latin fonctionne depuis quelques mois se distingue déjà par d'heureux progrès. Mme Granet s'est adjoint pour les cours de français et d'anglais des professeurs qui ont fait leurs preuves—Mr. Feuhard, Norès et Lorel.

Un ecclésiastique approuvé par l'Evêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des élèves et de leur préparation à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme Granet. Les cours de Solfège et de chant sont toujours confiés aux soins de Mr Brocard, [illegible] par les progrès de ses élèves, et des examens mensuels auront lieu comme par le passé.

Les leçons de danse sont données par Mme Brooks. 6 oct

COLLEGE St-TAMMANY,

A MANDEVILLE (Louisiane).

CETTE Institution sera ouverte pour la réception des élèves, le lundi, 1er mars prochain. Les nouveaux arrangemens qui ont été pris doivent faire préférer ce Collège à beaucoup de parents pour [illegible] l'éducation de leurs enfans dans le Etat [illegible] Bibliothèques, l'une destinée aux adultes, et l'autre aux plus jeunes enfans, pour le temps de leur récréation [illegible] à la portée de la classe à laquelle [illegible] de physique nécessaire [illegible] Les personnes [illegible] le comité d'inspection du Collège. Il est inutile d'en dire davantage sur la conduite, l'ordre et l'administration de l'instruction sous leur patronage.

Son Exc. le Gouverneur Isaac Johnson.
L'Hon. Trasimond Landry, Lieutenant Gouvern.
L'Hon. Charles Gayarre, Secrétaire d'Etat.
Le Gen. Joseph Walker, Trésorier de l'Etat.
L'Hon. A B Crossman, Maire de la ville.

Le juge Richardson.	MM. Glendy Burke,
Le col Maunsel White,	John M Bell,
Le juge Jones,	Martin G Penn
Le juge Gen C McWhorter,	C Ratcliff,
Le général Lacoste,	Chs Dimond,
Le Dr Walter Brashear,	L. Lessassier,
L'Hon. Pierre Porche,	J J Morgan,
L'Hon. T N Carrigan,	P Barton,
R N Fortier,	W I Hodge

[illegible] institution est pour mon Collège. Les parents et tuteurs donc pour [illegible] de mon [illegible] Le Collège St. Tammany [illegible] 24 de ce mois, à l'Hôtel d'Orléans, rue de Chartres, et prendra charge des élèves qui seront prêts à en partir le 1er mars. EDWARD BARNWELL

Le prospectus se trouve chez S Woodall, No 49 rue du Camp.

Les professeurs et maîtres d'études sont priés de se rendre à [illegible] le 2 février.

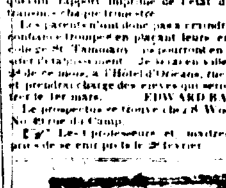

B. Antoginini & Co.

FABRICANTS [illegible]

[illegible]

PIANOS.

LE SOUSSIGNE vient de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE PIANOS de choix, des meilleurs facteurs, [illegible] A. PERIER, Rue Royale, No. 201, entre St Philippe et Ursulines.

LOCATION, ACCORDS, REPARATION.

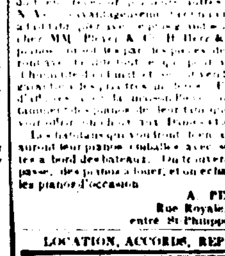

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,

FACTEURS DE PIANOS.

Rue Conti, [illegible] Royale.

MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, facteurs de pianos, inventeurs d'un système [illegible] perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que leur établissement [illegible] et autres, de forme à queue, piano droits et obliques.

M. Thiraud a bien voulu se charger de ces choix. Ils ne [illegible] les meilleures maisons.

MM. Faivre & Allovon ont toujours en construction des pianos de tous genres d'après leur système en fer perfectionné, et exécutent des commandes. 24 nov

CONDUIT aux Epaves de la première Municipalité, rue du Maine, entre Derbigny et Roman.

Une jument canelle, les deux pieds de derrière blancs, étampée sur l'épaule d'un N, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 10 avril prochain ladite jument n'est pas réclamée, elle sera vendue aux lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL, Gardien des épaves.

30 mars—10f

CONDUIT aux épaves de la 1re municipalité, rue Domaine, entre Derbigny et Roman.

Un CHEVAL bai, une petite tache blanche sur le cou, du côté gauche, et d'autres marques sur le corps, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 10 avril ledit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu aux lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL, Gardien des Epaves.

26mars—10f

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Domaine, entre Derbigny et Roman.

UN CHEVAL alezan, le front blanc, les deux pieds de derrière blancs, marque sur le corps, le haut de la queue grise, étampé sur la hanche droite qui ressemble I A, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

UNE JUMENT sangne, une étoile au front, un pied de derrière blanc, étampée sur la hanche droite D L, sans aucune autre marque ni étampe apparente, et son suivant bai brun, le front blanc, les deux pieds de derrière blancs, une marque à la fesse droite, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 10 avril lesdits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus aux lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL, Gardien des Epaves.

1av—10f

AUX HABITANS, &c.

CHAUX de Thomaston,
Ciment Romain et hydraulique;
Plâtre de Paris; Poil à plâtre;
Poussière de marbre;
Briques à feu anglaises, de Pittsburg et Pensacole;
Chaux pour sucre en boucauts et barils;

A vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par JOHN HAYMAN & Co, 11nov 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité.

A VENDRE par le soussigné, pour clore diverses factures:
150 barriques vin de Bergasse,
100 do vin de Bordeaux pour famille,
50 do ordinaire, 20 do vieux St Julien,
150 barils vin blanc Sauterne,
100 caisses prunes à l'eau de vie, 100 do poires do,
20 do cerises do do, 50 do abricots do,
60 do absynthe suisse, 60 do Sauvageol & Braneton,
50 do kirsch de la Forêt Noire,
20 do curaçao grand modèle,
200 milliers bouchons fins, 5 jarres vernis.
N DUDOUYT, 27fev 13, rue Toulouse.

CAFE JAVA—200 sacs vieux café Java, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40 Gravier.

DRILLS BLEUS—D'Amoskeag.—Ainsi que du drill écru d'Amoskead et de Manchester, en magasin et à vendre par DE FOREST & Co, 14jan 20, rue Douane.

PEAUX VERNIES—36 douzaines peaux vernies, de la marque de Nys & Co, Paris, à vendre par J M CABALLERO, 23 mars 32, Vieille Levée.

VINAIGRE DE VIN BLANC—16 barils reçues par Amerika, à vendre par LOREILHE & CO, 12mars Encoignure Royale et Douane.

HUILE DE FLORENCE—65 caisses de 30 flacons impaillés, de qualité supérieure, à vendre par LOREILHE & CO, 12 mars Encoignure Royale & Douane.

VENTES JUDICIAIRES

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 154—La Banque de l'Union de la Louisiane vs I T Preston—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le lundi, dix mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir:

1o Un certain lot de terre situé au faubourg Ste Marie, au-dessus de cette ville et designé sous le numéro Trois et mesurant environ 23 pieds 5 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur 125 pieds 6 pouces de profondeur, sur la ligne du côté de la rue St Joseph, et 125 pieds 7 pouces sur la ligne limitrophe au lot No Deux, et environ 21 pieds 8 pouces dans le fond sur la ligne limitrophe au lot No Quatre, le tout mesure anglaise.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit lot de terre.

2o Cent actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS, 8 avril—3fen 30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.— (Cr. de Com.)— "Andrew Erwin, subrogé etc. vs. G. W. Denton, dans l'affaire de W. W. Frazier et C. Adams jr, receveurs, etc., vs. G. W. Denton.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le lundi 10 de mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir:

Deux Lots de Terre situés rue St Charles, dans la Municipalité No 2 de cette ville, entre les rues Julie et Girod, mesurant chacun 35 pieds de face sur environ 130 pieds de profondeur, courant vers et ayant la même façade sur la rue Carondelet, bornés au Sud ou du côté de la rue Julie par la propriété de Geo. Lee, et au Nord par la propriété appartenant à McGee, et connue comme résidence de la famille de feu le juge Turner.

Ensemble avec les améliorations qui existent sur lesdits deux lots de terre.

Conditions: Comptant. JOHN L. LEWIS, 8av—3fen30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

F. Verlon De Gruy vs Edward Rowe—1088.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable D. Byrne, Première Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, mardi 20 avril 1847, à midi, dans mes magasins, No 222, rue Tchoupitoulas, près la rue St Joseph. Un lot de meubles de ménage, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. 8av—3fen1q J. J. HOPPE, Constable.

Larue & Bryce vs William Finney—No 1187.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable D. Byrne, Première Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, mardi 20 avril 1847, à midi, dans mes magasins, No 222, rue Tchoupitoulas, près la rue St Joseph. Un violon, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. 8av—3fen10 J. J. HOPPE, Constable.

François Aubert vs. Desmail—No 1,108.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon M. Grozat, 2me Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente à mon magasin de dépôt, No 94, rue St Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, mardi 20 avril 1847, à 10 heures du matin.

Un lot ferblanc, 2 poêles, un lot de lampes, 1 miroir, une guitare, etc. Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant. GUSTAVE MEYNIER, 8av Constable.

Vente par le Shérif de la Paroisse St-Bernard à l'effet d'opérer un partage.

Succession de Dame Maria Estève décédée, épouse de Juan Serpas.

COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE pour la Paroisse St-Bernard—En vertu d'un ordre de vente daté du 17 février 1847, lancé par l'honorable Cour du Second District Judiciaire de la Paroisse St Bernard, ordonnant la vente des propriétés ci-après décrites, je procèderai, le samedi 17 avril 1847, à 11 heures A. M. sur les lieux, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des dites propriétés, savoir:

1o. UN LOT DE TERRE situé dans cette Paroisse, environ trois milles de la ville, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, mesurant soixante cinq pieds français de face [illegible] deux côtés du Bayou aux Boeufs [illegible] de quarante arpents [illegible] la ligne supérieure, par la propriété des héritiers Estève et à la ligne inférieure par la propriété de Joseph Cantrelle,—ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

2o. UN LOT DE TERRE situé dans cette Paroisse, environ trois milles de la ville, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, mesurant vingt deux pieds et deux tiers français plus ou moins, face des deux côtés du Bayou aux Boeufs, avec une profondeur de quarante arpents, borné par la [illegible] et borné à la ligne inférieure par la propriété de Juan Serpas senior, et à la ligne inférieure par la propriété Francisco Morales.

3o. LOUIS, nègre âgé de vingt quatre ans.

4o. LOUISE, négresse âgée de quarante ans, avec ses deux enfants PHILOMENE, âgée de trois ans, et ROSETTE âgée d'un an.

5o. ANTOINE, jeune nègre âgé de 6 ans.

Condition—Comptant. JOSEPH CUCULLU, 9mars—3 Shérif de la Paroisse St Bernard.

AVIS JUDICIAIRES.

James Dunbar vs ses créanciers et liquidateurs de Dunbar & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE, [illegible] Cour de District de la Nouvelle Orléans. [illegible] T. H. Kennedy [illegible]

Extrait des minutes de la Cour de District [illegible] Greffier. Nouvelle-Orléans, ler avril 1847. L C [illegible] Député Greffier. 8av—1

AVIS—Ceux qui doivent à la dite faillite, aussi bien que tous ses créanciers, sont priés de se présenter au bureau [illegible] rue, No 13 rue [illegible] J. P. GUEEN.

Succession de Philip Taylor.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. 8av B F LEWIS, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse St Jean Baptiste—Cour du 1er District Judiciaire—Succession de feu Joseph [illegible] le présent avis [illegible] Parish St Jean Baptiste, le [illegible] mars 1847.

Par ordre de la Cour. (Signé) LI BR ER PERRET, Greffier. 8av—3fen10j

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Attendu que Adolphe Auguste Dupré a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les Lettres d'administration à la succession vacante de feue Mme veuve Cognard Mazerre, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles ce ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. 8av B F LEWIS, Dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle Orléans—Je, Alfred Rousseau, greffier de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, certifie que le dit huit mars mil huit cent quarante sept, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire de Alexandrine Simon, f. d. c. l., épouse de Alphonse Fleury, h. d. c. l. contre son mari, dans les mots et termes suivants, savoir:

Il est ordonné, adjugé et décrété que la dite demanderesse Alexandrine Simon, f. d. c. l., épouse de Alphonse Fleury, h. d. c. l., soit séparée de biens d'avec son dit mari, et qu'elle recouvre de lui la somme de trois cents piastres, montant de sa dot, avec hypothèque et privilège conformément à loi et frais du procès.

Jugement rendu le 1er et signé le 23 mars 1847. JOHN McHENRY, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, ce vingt troisième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante sept et la soixante onzième de l'Indépendance des Etats Unis. LOUIS SERE, dép. greffier.

24 mars—3fen30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 503—Je certifie que le 25ème jour de mars 1847, jugement a été entré en cette Cour dans l'affaire de Mary Mather, épouse de Jason Teller vs. Jason Teller, son mari, dans les termes et chiffres suivants. Cette cause ayant été soumise, la Cour a rendu son opinion par écrit, aujourd'hui, laquelle est comme suit: La demanderesse attaque le défendant pour une séparation de corps, alléguant qu'elle a éprouvé de mauvais traitemens, et qu'elle a été frappée par son mari, de manière à rendre insupportable la vie commune.—La réponse est une dénégation complète.—La Cour étant satisfaite des témoignages et considérant l'art. 138 du Code Civil, ordonne, adjuge et décrète, que la demanderesse Mary Mather soit séparée de corps d'avec son mari Jason Teller, et que le défendant paie les frais.—Jugement signé le 27 mars 1847: (Signé) H. A. CANON, juge.

En témoignage de quoi, j'ai à ces présentes donné ma signature et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 25me jour de mars de l'année de N. S. 1847 et la 71ème de l'Indépendance des Etats Unis.

30 mars—3,1pa W. F. LEWIS, greffier.

Succession de Alice Packwood.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN, 1 avril Député greffier.

Succession de A. Ant. de Castillo y Ramos.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, 1av P. M. BERTIN, dép. greffier.

Succession de Frédérick Kohn.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.—Par ordre de la Cour.

1av—3en10 P. M. BERTIN, Dep. Greffier.

Succession de John Durose.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P M BERTIN, 1avr Dep. Greffier.

Succession de R T Downey—No 337.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Patrick Downey a présenté une pétition à la Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession vacante de R T Downey, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. Bureau du greffier, Nlle-Orléans, le 31 mars 1847. W P BEDLOCK, Greffier.

1avr—3en10j

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu John Smith décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de Cour, daté du deux juillet 1846 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, samedi le 24 avril 1847, à midi.

La négresse nommée OLIVE, âgée d'environ vingt-neuf ans, maladive, sans garantie quant aux maladies rédhibitoires.

L'acte de vente sera passé pardevant Jean Agaisse, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Conditions—Comptant. JOHN L LEWIS, 23 mars—3fen30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—La Compagnie et Banque des Améliorations de la Nouvelle-Orléans, demandant la reddition de sa charte—No 16,744—(Cour de Paroisse)—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, 24 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière et des actions de banque ci-après décrites, savoir:

1o La propriété connue sous les noms d'Hôtel St Louis, Bourse de la Cité, Rotonde, Salle de Bal St Louis, et Salle de Bains St Louis, &c. &c.—La dite propriété mesurant 219 pieds 4 pouces et 4/8 face à la rue St. Louis, 37 pieds 11 pouces 2/8 face à la rue de Chartres, 54 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, 11 pieds 4 pouces sur la ligne parallèle à la rue de Chartres, 9 pieds 7 pouces sur la ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, 73 pieds 10 pouces sur la ligne parallèle à la rue de Chartres, 65 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres et qui le sépare d'un passage mesurant 4 pieds 8 pouces et 6/8 face à la rue de Chartres, 147 pieds 10 pouces et 4/8 de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres et touchant à la propriété de M. P. Avegno, 30 pieds 9 pouces et 4/8 sur la ligne parallèle à la rue de Chartres et étant la limite dans le fond de la propriété du dit P. Avegno, 84 pieds 2 pouces et 4/8 face sur une cour commune avec la Banque des Citoyens, 30 pieds 9 pouces et 4/8 sur la ligne du fond de la propriété de Mme Seignouret, 127 pieds 7 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Royale et touchant à la dite propriété de Mme Seignouret, et 120 pieds 11 pouces de face à la rue Royale.

Ensemble avec 557 actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane, qui reposent sur ladite propriété et sur lesquelles aucun emprunt n'a été effectué.

NOTA. La cour qui sépare ladite propriété de la maison de la Banque des Citoyens et les deux corridors latéraux qui conduisent à la rue Toulouse, sont en commun avec la banque des Citoyens et sont affectés à l'usage du public, tous les jours de 9 heures A M à 3 heures P M, lesdits passages ou corridors sont fermés au moyen de grilles en fer qui sont entretenues aux frais communs. Les clefs desdites grilles en fer sont à la garde de la banque des Citoyens.

2o Quatre magasins en briques à trois étages, savoir: 1o Un magasin en briques à trois étages mesurant 21 pieds de face à la rue de Chartres sur 56 pieds 7 pouces de profondeur, du côté de la rue St Louis et 11 pieds 4 pouces sur la ligne du fond, et de là courant à angles droits, 9 pieds 7 pouces de profondeur, qui ajoute 9 pieds 4 pouces à la ligne de fond et 66 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne limitrophe au lot No Deux; 2o Un magasin en briques à 3 étages mesurant 21 pieds 3 pouces face à la rue de Chartres sur 66 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; 3o Un magasin en briques à trois étages, mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue de Chartres sur 66 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles; 4o Un magasin en briques à trois étages, mesurant 21 pieds 3 pouces face à la rue de Chartres, sur 66 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles.—La propriété ci-dessus décrite dans l'îlet compris entre les rues de Chartres, St Louis, Royale et Toulouse.

Le tout conformément aux titres et plans déposés au bureau de la Banque des Améliorations où l'on pourra voir tous les jours depuis 9 heures A M jusqu'à 3 heures P M.

Conditions. Pour la propriété premièrement décrite avec les 557 actions de la Banque des Citoyens, $15,000 comptant, l'acquéreur assumera le paiement de 20 bons de la somme de $10,000 chaque fesant en tout la somme de $200,000 et payables le 15 novembre 1850, lesdits bons portant intérêt au taux de 6 pour cent l'an à compter du 15 novembre 1846 l'intérêt payable semi annuellement le 15 mai et le 15 novembre de chaque année, toutes les dites sommes payables en obligations échues de la Cité, etc. de la Banque des Citoyens, et la balance du prix payable comptant en espèces. Pour la propriété secondement décrite—comptant en espèces.

Les actes de vente seront passés par Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L LEWIS. 24mars—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Leander A. Erwin, décédé.

DIX SEPTIEME COUR DE DISTRICT (paroisse de Caddo)—En vertu d'un ordre de vente daté du 13 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Dix-septième Cour de District (paroisse Caddo) [illegible] samedi 26 avril 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

1o. Quatre lots de terre, situés en cette partie de la Batture en face du faubourg [illegible] de cette ville, designés sous le nom de [illegible] Triangle, et designés sous les numéros Un, Deux, Treize et Quatorze d'après un plan dressé par C F Zimpel [illegible] H B Cenas, notaire [illegible]

[illegible]

Ensemble avec les droits à toute la Batture et les droits de l'héritage qui pourront se former en face de la moitié inférieure du lot de terre ci-dessus décrit [illegible] appartenances.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente seront passés pardevant D. J. Ricardo, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L. LEWIS, 24mars—3fen30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feue Sophie Nezat, décédée épouse de J Magnetti.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 20 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le samedi, 24 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de l'esclave nommée ELECK, nègre âgé d'environ 25 ans.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente sera passé pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. JOHN L. LEWIS.

23mars—3fen30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Nicolas Girod, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—En vertu d'un ordre de vente, daté du 2 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le jeudi 8 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, et pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain LOT DE TERRE situé rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon désigné sous le No trois, d'après un plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur, le 2 janvier 1842, et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire, aujourd'hui celle de Théodore Guyol, aussi notaire.

Ledit lot mesurant, au pied américain 47 pieds 11 pouces de face à la rue St Louis, sur 57 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne inférieure, et 32 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne supérieure limitrophe au lot No trois et audit lot No deux dudit plan, à laquelle profondeur ledit lot No trois se retrécit de 18 pieds 5 pouces et de là a une profondeur ultérieure de 24 pieds 2 pouces, jusqu'à la ligne du fond, d'où il mesure 29 pieds 8 pouces de large en [illegible]

Ensemble avec les améliorations qui existent dessus. Conditions—un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant 8 pour cent d'intérêt, en cas de non paiement à leur échéance respective, garantis par hypothèque sur la propriété vendue.

L'acte de vente sera passé par Théodore Guyol, notaire public, aux frais de l'acquéreur, contenant la clause de non aliénation.

JOHN L. LEWIS. 5mars—3fen30 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

PREMIERE Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 631—George W Boyd vs E E Parker & A le Castree, son épouse.

En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le jeudi, 15 avril 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite saisie dans ladite affaire, savoir:

Trois lots de terre situés à faubourg Delord, au-dessus de cette ville, compris entre le débarcadère de Mobile (Mobile Landing), les rues Philippa, Julie et des Tritons, designés sous les numéros 107, 108 & 109, suivant un plan dressé par R. Delafield, arpenteur, en mars 1834, en dépôt en l'étude de G R Stringer, notaire.

Le lot No 107 forme l'angle du débarcadère de Mobile (Mobile Landing) et la rue Julie, et mesure 33 pieds 10 pouces de face au Mobile Landing, 66 pieds 8 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds 10 pouces et face à la rue Julie, sur 100 pieds 9 pouces sur la ligne du lot No 106.

Et les lots Nos 108 & 109 étant contigus et mesurant chaque 25 pieds de face à la rue Julie sur 120 pieds de profondeur, mesure anglaise.

Ensemble avec toutes les appartenances desdits lots de terre.

Conditions: Cette criée étant la seconde et dernière la propriété ci dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond ou obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt à raison de dix pour cent l'an, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. JOHN L. LEWIS.

30 mars—3en15j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Thomas N. Boylan, décédé. No. 247.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 4 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le jeudi 8 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, et pour le compte de la dite succession, à l'adjudication des esclaves suivants, savoir:

1o. ANDERSON, nègre âgé d'environ vingt huit ans, chef arrimeur et bon sujet.

2o. JOHNSON, nègre âgé d'environ trente ans, mauvais sujet.

3o. Et MARIA, négresse âgée d'environ cinquante un ans, vendeuse au marché.

Conditions—moitié comptant, et la balance à six et douze mois de crédit. Les billets devront être endossés à la satisfaction de l'administratrice, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et porteront intérêt à huit pour cent l'an, en cas de non paiement à échéance, cette clause ne pourra pas être interprétée de manière à accorder aux acquéreurs aucun délai ultérieur.

JOHN L. LEWIS. 5mars—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Alexander Pentland vs J. W. Palmer.

DANS les Cours de Justice de la ville de Lafayette—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci dessus, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique, le 10 avril 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres, la propriété ci après décrite, savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendant John W. Palmer, dans la table No 52, au marché à la viande de la Première Municipalité de la Nouvelle Orléans. Conditions—Comptant.

1av—1,5,9av—3f J F WALDEN, Constable.

VIN DE MARSEILLE—30 barriques en débarquement du navire Mary Pleasant, à vendre par AUG MOLIER, 1mars—6f Rue St Louis, 90.

VENTES A L'ENCAN

Grande vente de [illegible] *Levée* [illegible]

PAR BEARD, CALHOUN & Co. [illegible]

JEUDI 15 avril 1847 [illegible] à l'Arcade de Banks, [illegible]

1o La propriété située dans l'îlet borné par les rues Nlle Levée, Benjamin et Front et la ligne inférieure de la presse à coton d'Orléans, mesurant 215 pieds 3 pouces 2 lignes face à la rue Nouvelle Levée, même façade sur la rue Front 300, et sur la ligne inférieure de la presse à coton d'Orléans et la même dimension sur la rue Benjamin, le tout divisé en 19 lots, savoir:

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Benjamin et Front, et mesure 28 pieds 10 pouces 7 lignes face à la rue Front sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Benjamin.

Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 sont contigus au No 1 et ont les mêmes dimensions.

Les lots Nos 6 et 7 mesurent 26 pieds 10 pouces 7 lignes face à la rue Front, sur une profondeur de 134 pieds 6 pouces.

Le lot No 9, mesure 26 pieds 11 pouces et 1 ligne face à la rue Nouvelle Levée, sur 153 pieds 6 pouces de profondeur.

Les lots Nos 10 et 11 mesurent 26 pieds 10 pouces et 7 lignes, face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de 153 pieds 6 pouces.

Les lots Nos 12, 13, 14 et 15 mesurent 25 pieds 10 pouces 7 lignes face à la rue Nouvelle Levée, sur 110 pieds de profondeur.

Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Benjamin, et mesure 26 pieds 10 pouces 7 lignes face à la rue Nouvelle Levée, sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Benjamin.

Les lots Nos 17, 18 et 19 font face à la rue Benjamin, et mesurent 29 pieds de face sur 134 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur.

La seconde propriété est située sur le côté opposé de la rue Nouvelle Levée, et forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Benjamin, elle est bornée sur la ligne supérieure par la propriété de madame Foucher et autres sur la ligne du fond par la ligne de séparation des faubourgs Delord et Saulet, et par la propriété de John D Fink, mesurant 191 pieds 10 pouces face à la rue Benjamin, 215 pieds 3 pouces 2 lignes sur la rue Nouvelle Levée, 237 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le sépare de la propriété de madame Foucher et autres, courant ainsi jusqu'à la ligne angulaire qui sépare les deux faubourgs, de là et sur cette ligne 120 pieds 2 lignes, jusqu'à ce qu'elle rencontre le fond de la propriété de M John D Fink qui court parallèlement avec la rue Benjamin, de là sur la dite ligne du fond allant vers la rue Nouvelle Levée 136 pieds 8 pouces 3 lignes jusqu'à l'encoignure supérieure de la propriété de John D Fink, et de là sur la ligne supérieure 125 pieds 10 pouces 5 lignes jusqu'à la rue Benjamin.

Cette propriété est divisée en douze lots, comme suit: Le lot N. 20, forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Benjamin, et mesure 24 pieds 7 pouces 2 lignes face à la rue Nouvelle Levée, sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Benjamin. Les lots Nos 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28, sont les lots courant et mesurent chacun 23 pieds 10 pouces face à la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de 110 pieds, au bout de laquelle ils font encore face à la rue Chase ou allée d'environ 30 pieds de largeur [illegible]

[illegible]

Conditions 1/4 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction [illegible] hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement. [illegible]

[illegible] 7av

Belles Propriétés en ville et à Lafayette.

Succession de E. D. Turner

Par BEARD, CALHOUN & Co., encanteurs.

IL sera vendu à l'encan le mardi 27 avril 1847 [illegible] à l'Arcade de Banks [illegible] un ordre de [illegible] la Cour de District [illegible]

[illegible]

Le lot No 2 mesure 32 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue de la Levée [illegible]

Le lot No 3 mesure 32 pieds 2 pouces [illegible]

Le lot No 4 mesure 37 pieds 2 pouces [illegible]

[illegible]

4o. La mulâtresse NANCY, âgée de vingt cinq ans parfaite blanchisseuse et repasseuse, et domestique de maison.

Conditions de la vente: la mulâtresse, comptant. Les propriétés en quartier, comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit [illegible]

Les actes de vente pardevant J. P. Guly [illegible] notaire public, aux frais des acquéreurs.

22 mars—22 mars, 6, 20 et 27 avril

Vente de deux Terrains situés dans la Première Municipalité et à la Passe Christian.

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le lundi, 12 avril 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis:

1o. Un lot de terre situé rue de l'Esplanade [illegible] les rues Dauphine et Bourgogne [illegible] 31 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 107 [illegible]

2o. Un lot de terre attenant au précédent ayant au pied américain, 31 pieds 6 pouces [illegible] à la rue de l'Esplanade, entre Dauphine et Bourgogne, sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces 4 lignes.

3o. Un lot de terre situé rue du Quartier, entre Dauphine et Bourgogne, ayant, au pied américain, 47 pieds 11 pouces 1 ligne de face à la rue du Quartier sur une profondeur de 101 pieds 6 pouces 6 lignes.

N. B.—Les trois terrains ci dessus décrits seront criés en bloc, mais dans le cas où l'on n'atteindrait pas de cette manière la limite fixée, alors ils seront criés et vendus séparément.

4o Un morceau de terre situé à la Passe Christian, Etat du Mississipi, mesurant 200 pieds de face au Golfe du Mexique, sur une profondeur de 7 arpens, il existe sur ledit morceau de terre une maison de maître de 4 Appartemens, galerie et cabinet, une cuisine et un grand magasin.

5o Un morceau de terre situé à la Passe Christian, Etat du Mississipi, mesurant 85 pieds 6 pouces de face au Golfe du Mexique sur une profondeur de 40 arpens, il existe sur ledit morceau de terre une maison de 2 appartemens, une galerie et 2 cabinets.

6o 7 lots de terre situés au faubourg Pontchartrain, designés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 9 et 10, au plan dressé par J. A. Gueard, le 17 janvier 1837. Les dits lots de terre mesurant, au pied américain, savoir: le lot No 1, formant l'encoignure des rues St Jean, des Sauvages et des Florides, 30 pieds de face à la rue St Jean, 150 pieds de profondeur et face à la rue des Sauvages, et 30 pieds de face à la rue des Florides, et les Nos 2, 3, 4, 5, 9 et 10, chacun 30 pieds de face à chacune des rues St Jean et des Florides, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ces terrains se trouvent près de la rue de l'Esplanade.

Conditions: 1/3 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Charles Boudousque, notaire, aux frais des acquéreurs.

1 av—1,5,8et12

Marchandises de mode, d'un nouveau style.

Pour les Dames.

STILLMAN & CRONAN,

ONT transporté leur magasin du No. 61, rue de Chartres, au No. 86 rue du Canal. Ils [illegible] les nouveautés de la saison de France et d'Angleterre. [illegible]

Les Dames sont priées de venir examiner ces articles qui ont été choisis avec soin. [illegible]

STILLMAN & CRONAN. 2mars 60f

200 BARRIQUES VIN DE BORDEAUX St Julien, Margaux et Lafitte
150 barils Sauterne,
75 quarts Porto,
20 do vin vieux de Madère
5 pipes Old Porto, London Dock
50 barils whiskey rectifié
5 do do Monongahela
200 caisses vin de première qualité
500 paniers anisette,
40 caisses absinthe suisse
30 demi et quart de pipes Cognac
300,000 bouchons fins et superfins
10 caisses vermouth, à vendre par
9 mars P LONGIS, rue Royale, No 116.

Aux planteurs et capitaines de navires et bateaux à vapeur.

FORGES PORTATIVES.

LES soussignés, agents de la manufacture, venant de recevoir quelques unes de ces forges, invitent les planteurs et les capitaines de navires et bateaux à vapeur à venir les examiner.

Ces forges sont recommandables par leur solidité et leur commodité [illegible] S MASPEREAU & Co, 18 jan—17 Rue Condé, No 22.

VIN SUPERIEUR—16 barriques vin rouge supérieur en débarquement du navire Algona, de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 1mars rue St Louis, 90.

VENTES DE CE JOUR

[illegible] saison. [illegible]

Indiennes Anglaises avariées PAR E. H. PETITPAIN

JEUDI [illegible] Six caisses indiennes [illegible] Conditions: comptant.

PAR ANTHONY FERNANDEZ

Grande vente de beaux [illegible] propriétés [illegible]

SANS RESERVE.

JEUDI 8 avril, à la Bourse [illegible] 20 Terrains [illegible] à la Bourse, avant et pendant la vente [illegible] dans la Troisième Municipalité [illegible] St Bernard, Morales, Annette, et des Bons Enfans.

[illegible]

Vente par catalogue de marchandises sèches. PAR E. H. PETITPAIN

JEUDI 8 avril [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR ANTHONY FERNANDEZ

Vente continuée.

Objets d'Ornements de Bohême

VENDREDI [illegible]

Esclaves! Esclaves! PAR BEARD CALHOUN & CO.

VENDREDI [illegible] HARRIET [illegible] BEN [illegible] AUSSI [illegible]

Meubles, Pianos, etc. PAR N. VIGNIE

LUNDI [illegible] 12 avril 1847 [illegible]

Terrains à McDonough PAR BEARD, CALHOUN & Co.

MARDI le 13 avril [illegible] à la Bourse de Cité, rue St Louis [illegible] Madison, Hoover & [illegible]

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu [illegible]

Vente à l'encan

VENDREDI [illegible]

PAR ANTHONY FERNANDEZ

GALERIE DE TABLEAUX

LE [illegible]

Faillite de [illegible]

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

MARDI 13 avril [illegible]

Vente à l'encan d'une petite [illegible] compagnie des Canaux de [illegible] fourche

PAR ST CROIX GUILLAUME

IL sera vendu, samedi [illegible] à la Bourse de Cité [illegible] TRENTE CINQ actions [illegible]

LOTS PROPRES A BATIR

Dans la Première Municipalité

PAR SPEAR & CARMAN

SAMEDI [illegible] Jardin du Tivoli. [illegible]

[illegible]

Cent Nègres à vendre.

Hope H. Slatter, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.

RECEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné seul agent de Hope H. Slatter [illegible] Dans le nombre, se trouvent de bonnes servantes de maison, des ouvriers, des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, gardiennes d'enfants, ouvriers des champs, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux-ci avant de se décider ailleurs.

JAS. T. BLAKENEY, Agent. 21 oct—6m Encoig. des rues Moreau et Esplanade.

IMPRI[illegible]

[illegible]